

## **RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES PAR SETE AGGLOPÔLE MEDITERRANEE A LA SUITE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'OCCITANIE DANS SON RAPPORT 2023**

### **I. ACTIONS ENTREPRISES SUR LES RECOMMANDATIONS FORMELLES**

- 1. Recommandation CRC : « Veiller, dans la nouvelle répartition des compétences avec le SMBT, à préserver la plus-value de cette structure : agilité, innovation, liens avec la recherche et capacité à mobiliser les acteurs du territoire. »**

Les échanges sont en cours et se poursuivent entre Sète Agglopôle Méditerranée (SAM) et le SMBT en vue de redéfinir, de la manière la plus efficiente possible, la répartition des compétences entre elles, de façon, comme le souligne la Chambre, à ce que cette répartition puisse s'appuyer sur la plus-value du SMBT en terme d'agilité, d'innovation et de capacité à mobiliser les acteurs.

L'objectif majeur de cette redistribution de compétence est le retour de la compétence SCOT vers SAM, le portage par le SMBT n'ayant plus de justification depuis le regroupement des 2 EPCI fondateurs. Pour ce qui concerne les compétences Eau, le SMBT a conduit une démarche SOCLE (Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau) dans laquelle plusieurs scénarii de partage de ces compétences entre l'EPBT et les EPCI membres ont été envisagés, sans que la décision définitive relative à ce partage soit prise à ce stade.

Il est visé que cette redéfinition du partage de compétences, puisse aboutir au début du prochain mandat.

- 2. Recommandation CRC : « Afin d'assurer l'efficience des décisions d'aménagement, proposer aux communes membres d'élaborer à l'échelle de l'EPCI une trajectoire d'aménagement du territoire de long terme qui soit adaptable en fonction de l'évolution des risques. »**

L'objectif principal du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de Sète agglopôle méditerranée est de réfléchir l'évolution du territoire au prisme du changement climatique, du recul du trait de côte et du zéro artificialisation nette. L'intention est de partir de la question du recul du trait de côte pour aller questionner l'aménagement futur du territoire dans son ensemble.

Au cours des premiers échanges de l'Atelier des territoires, les élus avaient exprimé cette idée force : il n'est pas question de relocaliser sur des terres agricoles ou naturelles des populations du littoral, ni d'artificialiser des terres qui répondent à des besoins écosystémiques et économiques du territoire. La question de la recomposition spatiale rejoignait donc celle du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Le préalable incontournable à toute réflexion sur la recomposition spatiale est celui de la connaissance du phénomène de recul du trait de côte. Pour l'objectiver, l'agglomération a choisi d'établir les cartes de recul du trait de côte, à 30 et 100 ans, telles que prescrites par la loi climat et résilience et selon la méthode préconisée par l'Etat (BRGM et CEREMA). Elle a également choisi d'y ajouter les projections d'inondation à partir des étangs puisque ces derniers sont en connexion avec la mer. Selon la méthodologie BRGM-CEREMA, le recul du trait de côte est la résultante de 4 composantes qui s'additionnent : le recul historique du trait de côte, les reculs événementiels suite aux tempêtes, l'influence des ouvrages de protection existants et l'élévation du niveau de la mer en lien avec le réchauffement climatique (hypothèses du GIEC).

L'année 2024, première année du PPA, a été consacrée à l'élaboration des cartes de recul du trait de côte en parallèle de la concertation citoyenne. Si la première ébauche des cartes doit encore être consolidée par des vérifications de terrain, il s'en dégage déjà des grandes lignes.

A l'horizon de plus de 30 ans, pour une élévation du niveau de la mer et des étangs de 24 à 27 cm, sont principalement touchés par l'inondation (par les étangs) les zones humides du territoire (salins du lido de Sète, salins de Frontignan, la crique de l'Angle et l'embouchure de la Vène à Balaruc-le-Vieux...). Les plages des deux lidos disparaissent et à Frontignan, dans le secteur de l'avenue d'Ingril, la première ligne de l'urbanisation est également touchée.

A l'horizon de plus de 100 ans, les hypothèses d'élévation du niveau de la mer vont de 60 cm (scénario médian) à 1 m (scénario sécuritaire). Le lido de Sète est inondé dans sa partie Est. La digue de la voie ferrée semble encore épargnée. Le camping du Castellans est en partie inondé. Le lido de Frontignan est totalement ennoyé. D'autres secteurs urbanisés sont inondés : à Sète, le Quartier du Barrou en partie, le Pont Levis, la criée, la ZAE de Balaruc-les-Bains, certaines habitations à proximité du port de Mèze, certains quartiers de Frontignan (les Hierles, les Prés Saint Martin, l'avenue de la méditerranée).

Les cartes vont ensuite permettre d'évaluer précisément les vulnérabilités c'est-à-dire les biens et les activités menacés d'inondation permanente.

Une fois les vulnérabilités connues, comment réfléchir la recomposition spatiale ? Le choix s'est porté sur deux secteurs de projets. L'un d'eux, Frontignan plage, illustre la situation d'un littoral urbanisé menacé d'inondation permanente à + 100 ans. Là il va falloir réfléchir collectivement à comment l'EPCI et les communes peuvent accompagner les propriétaires dans un abandon très progressif du front de mer. Avec quels outils ? Quels financements ? Quelle nouvelle réglementation du sol ? Et si l'on ne s'interdit rien, il faudra aussi pourquoi pas évoquer l'hypothèse de la construction d'une nouvelle cité sur l'eau.

Le deuxième secteur de projet, le cœur d'agglomération, le triangle Sète-Balaruc-Frontignan est identifié au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) comme secteur de développement futur du territoire. Il a déjà bénéficié d'une étude de préfiguration du ZAN (Territoire pilote de sobriété foncière) et semble tout indiqué pour aborder les questions de densification urbaine, de changement de modèle urbanistique. Il sera question ici de définir un plan guide de régénération urbaine et une stratégie foncière de recyclage du tissu urbain. Un des enjeux de ce travail est de produire un référentiel de formes urbaines plus denses et plus inclusives de la nature en ville qui puisse guider les

aménageurs vers des produits qui répondent aux besoins réels des habitants du territoire. Ce travail se réalisera sur 2025 (et au-delà si besoin).

En cours de réflexion, un troisième secteur de projet semble émerger : la Corniche de Sète. L'agglomération y travaille déjà depuis quelques années sur un projet de confortement des falaises qu'il semblerait cohérent de compléter par une vision des possibilités de recomposition du tissu urbain en haut des falaises.

**Un quatrième secteur de projet, hors PPA, est déjà à l'étude, celui de l'ex-usine Lafarge en bord d'étang à Frontignan qui fait l'objet d'une réflexion quant aux possibilités d'urbanisme transitoire, le temps de lui trouver une vocation plus pérenne.**

**3. Recommandation CRC : « Sensibiliser les habitants et les élus aux enjeux de recomposition progressive du territoire à travers des démarches participatives et en s'appuyant tant sur la trajectoire de long terme de l'EPCI que sur des expérimentations de solutions concrètes à court terme. »**

SAM partage avec la Chambre la préoccupation de la participation citoyenne aux grands projets d'aménagement, qui avait d'ailleurs caractérisé la procédure d'élaboration du SCOT de 2014.

Réfléchir à l'avenir du territoire sans y associer les habitants et acteurs socio-économiques n'est pas envisageable pour l'agglomération. **Aussi, au travers du « Projet Partenarial d'Aménagement » (PPA), a-t-on pris le parti de les associer dès le départ, avant même que des scénarios techniques soient imaginés.** 2024, première des trois années du projet de PPA a été consacrée à la concertation citoyenne (en parallèle de l'élaboration des cartes de recul du trait de côte).

La démarche de concertation citoyenne telle qu'elle se décline dans le PPA a d'abord pris la forme d'une **enquête audiovisuelle** auprès d'un panel d'une cinquantaine de citoyens choisis pour leur représentativité. De cette enquête a été produit un film des témoignages des citoyens qui a été présenté au cours d'une séance qui réunissait les élus et techniciens du territoire, les partenaires institutionnels du PPA et les citoyens du panel.

Dans un second temps, **quatre réunions publiques dans quatre communes de l'agglomération** (Sète, Frontignan, Mèze, Balaruc-les-Bains) se sont tenues en juin 2024. Elles avaient pour objectif d'élargir la base citoyenne et de faire ressortir les enjeux exprimés par les citoyens. Un film de restitution des réunions publiques a été produit qui s'enrichira avec les éléments des ateliers de concertation.

Le troisième temps qui se déroulera le 23 novembre 2024, sera consacré à une **série d'ateliers thématiques** qui regrouperont des élus, techniciens et citoyens sur quatre thèmes qui ressortent des enjeux exprimés par les citoyens et qui font écho au projet lui-même.

De l'expression des citoyens, il ressort plusieurs enjeux de société qui peuvent a priori paraître éloignés du sujet premier du recul du trait de côte mais se comprennent si l'on considère qu'ils expriment par là ce qui les touche dans leurs vies quotidiennes.

Parmi les questions qui ressortent, celle du logement est souvent revenue : la difficulté pour les jeunes de se loger avec des prix de l'immobilier trop élevés, la qualité de l'offre de logements pas forcément adaptée aux besoins des ménages mais plus orientée pour répondre à la demande d'investissements locatifs, l'évolution du prix de l'immobilier qui préoccupe les acteurs de l'immobilier ou les propriétaires en front de mer qui s'interrogent pour les uns sur la hausse qui ne faiblit pas et pour les

autres sur les risques de chute des prix une fois les cartes de recul du trait de côte intégrées aux PLU. Quelques-uns évoquent la nécessité à l'avenir de devoir changer les habitudes : ne plus habiter en front de mer, densifier les formes d'habitat.

Les questions économiques sont également très présentes : comment la viticulture, la conchyliculture, la pêche, l'hôtellerie de plein air pourront-elles s'adapter à l'évolution du climat ? Quel type de tourisme souhaite-t-on pour le territoire ? Quels emplois pour les jeunes ?

Le trait d'union de tous les citoyens avec leur territoire, le sujet qui ne fait pas débat, c'est celui de la valeur patrimoniale des paysages du bassin de Thau - l'Étang de Thau, les étangs littoraux, les lidos, les massifs de la Moure et de la Gardiole. Le patrimoine naturel et culturel (les joutes, les fêtes de villages...), les activités économiques liées à l'étang (conchyliculture, pêche), la viticulture, constituent l'identité du territoire et tous souhaitent la préserver.

Les **ateliers de concertation** traiteront donc de ces 3 thématiques – logement, économie, patrimoine - auxquelles nous ajouterons peut-être un atelier sur les infrastructures (canal du Rhône à Sète, voie ferrée, routes ...). Ils se dérouleront en deux temps sur une seule journée, le matin quatre déambulations sur des sites qui font écho aux thèmes des ateliers, l'après-midi un travail en salle pour faire émerger les grands partis-pris selon le regard des citoyens.

Enfin, une des questions qui traverse largement les prises de parole des citoyens, qui ne sera pas traitée dans les ateliers mais qui vient en quelque sorte justifier notre approche de concertation citoyenne, c'est celle de la défiance des citoyens vis-à-vis des politiques. Les citoyens expriment dans leur majorité le besoin d'être écoutés et associés aux prises de décision. Ce n'est pas qu'une question de remise en cause du processus démocratique, c'est aussi un questionnement sur l'opportunité des choix faits par les politiques que les citoyens ne jugent pas répondre à leurs préoccupations.

Si la concertation citoyenne lancée à l'occasion du PPA constitue une phase d'amorçage conséquente, elle ne pourra pas à elle seule faire durer le mouvement de concertation qui devra accompagner la maturation du projet dans la durée, et sa mise en œuvre.

Le PPA est une réflexion prospective sur des questions qui ne toucheront concrètement la vie des gens que dans plusieurs décennies, à un horizon qui rend encore possible la tentation de différer les réflexions à plus tard. Or, si les échéances sont lointaines, le chemin pour parvenir à des changements de pratiques et de visions nécessitera un long travail de maturation, des débats nombreux, des prises de décisions largement partagées pour être acceptées. La mise en œuvre de la recomposition spatiale elle-même ne pourra se déployer que sur le temps long.

Par ailleurs, il va falloir avancer avec confiance dans un contexte d'incertitudes vis-à-vis des phénomènes climatiques, non pas sur leur survenue, mais sur leur ampleur et sur les échéances temporelles. Les hypothèses de travail prises pour les projections de recul du trait de côte comportent suffisamment d'incertitudes pour qu'il apparaisse déjà nécessaire de les actualiser régulièrement.

Enfin, la défiance vis-à-vis du politique pèse aujourd'hui si fort dans les propos, et les prises de positions des habitants qu'il demande à imaginer aussi comment retisser la confiance pour pouvoir co-construire un projet de territoire.

Temps long, incertitude, défiance mais également envie de prendre part au débat, de partager les décisions politiques, demande de bases scientifiques à la compréhension des répercussions du changement climatique, demande sans doute de trouver de (nouvelles) voies du dialogue et du contrat social. Voilà le terreau à partir duquel imaginer des processus de citoyenneté active pour accompagner le futur du territoire.

Dans ses premières réflexions, Sète agglomération méditerranéenne a imaginé créer et animer des « collègues » de plusieurs natures pour accompagner la démarche du PPA : un collège de scientifiques (sur les questions de recul du trait de côte), un collège d'acteurs socio-économiques (constitué notamment de conchyliculteurs, d'agriculteurs, de professionnels de l'hôtellerie de plein air, de professionnels de l'immobilier), un collège de citoyens.

L'intention de l'agglomération est de créer et animer des dynamiques citoyennes autour de l'avenir du territoire au prisme de la transition écologique, créer une communauté citoyenne apprenante qui débattre de l'avenir du territoire, puisse enrichir les réflexions menées par l'agglomération (notamment au travers du PPA) et s'en enrichir elle-même, diffuser la culture du débat citoyen le plus largement possible, aider à restaurer un climat d'échange et de confiance entre institutions, experts et citoyens.

Pour y parvenir, Sète agglomération méditerranéenne souhaite s'appuyer sur les compétences, les dynamiques existantes sur le territoire au travers de structures porteuses d'initiatives citoyennes novatrices, comme le tiers lieu la Palanquée situé à Sète et bien ancré dans le territoire. A cette fin, nous envisageons de lui confier une prestation d'accompagnement, sur deux ans dans un premier temps.

#### **4. Recommandation CRC : « Afin de faciliter la mobilisation du foncier et mieux maîtriser son coût, proposer aux communes d'adopter une stratégie foncière à l'échelle de l'EPCI en vue de la réalisation de la trajectoire d'aménagement du territoire. »**

Le besoin d'anticiper les questions foncières traverse plusieurs des compétences de l'agglomération : aménagement, économie, habitat, gestion des espaces naturels et agricoles...

Sur ces sujets, les démarches sont lancées pour le développement d'une stratégie foncière d'ensemble.

Le territoire est déjà très engagé sur les notions vertueuses de maîtrise de la consommation d'espace, ce qui constitue déjà un axe politique établi. Après un SCOT adopté en 2014 déjà restrictif, qui a permis de diviser par 4 cette consommation depuis la mise en place de ce SCOT, SAM s'est volontairement engagée dans l'appel à **projet des Territoires Pilotes de la Sobriété Foncière, dont elle a été lauréate**. Elle témoigne ainsi du portage politique très clair des enjeux de moindre consommation.

De façon plus opérationnelle, SAM fait preuve d'un engagement financier pluriannuel important en matière de politique foncière, doublé d'un fort partenariat avec l'EPF Occitanie qui permet d'assurer la maîtrise foncière progressive des grands secteurs de délaissés industriels de cœur d'agglomération. Cette action conditionne la capacité du territoire à poursuivre ses efforts de sobriété foncière et d'approche de la zéro artificialisation. SAM, parfois en s'appuyant sur les compétences des communes puisque les siennes ne sont pas exhaustives en la matière, met en place les outils nécessaires à la régulation du marché et à une maîtrise publique plus aisée : par exemple **l'instauration des périmètres d'études**, puis la demande faite au Préfet de l'Hérault d'instaurer un **périmètre de ZAD** sur la totalité de l'espace économique des entrées de Sète.

Sur des aspects d'anticipation, SAM cherche à mettre en place une stratégie de maîtrise du foncier nécessaire à la compensation.

Surtout, c'est dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) conclu avec l'Etat que figure de façon très claire l'élaboration d'une stratégie foncière permettant non seulement l'aménagement futur du territoire, mais un aménagement d'accompagnement à la recomposition spatiale qui sera

envisagée pour répondre aux enjeux de réchauffement. Cet axe est un axe majeur du PPA et ce travail sera engagé avant la fin même de l'année en cours.

Le PPA est porteur d'une finalité opérationnelle qui prévoit d'élaborer une stratégie foncière adossée aux plans guides d'aménagement qu'il produira. Ce travail se réalisera probablement courant 2025-2026 dans des phases plus avancées du PPA. L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie est à nos côtés dans le PPA pour y prendre sa part.

##### **5. Recommandation CRC : « Mettre en place, en concertation avec les communes, une véritable stratégie financière en approfondissant le pacte financier et fiscal. »**

Lors de notre réponse au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, nous avons souligné que cette recommandation nous paraissait déjà partiellement mise en œuvre. En effet, la situation et la stratégie financières de l'agglomération et de ses communes membres, donnent déjà lieu chaque année à des échanges approfondis au sein du bureau communautaire et en conférence des Maires afin d'aboutir à une vision commune et à des arbitrages partagés.

Dans la poursuite de ce qui avait été engagé ces dernières années et en application de la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, SAM a cependant mis en place, en 2024 une **Commission de contrôle et de prospective budgétaire**, co-présidée par 3 vice-présidents de l'agglomération, représentatifs de la géographie et de la typologie des communes de l'agglomération :

- Le vice président aux finances
- Le vice président à la transition écologique et à l'aménagement durable
- Le vice président aux activités agricoles et aux espaces naturels

Les missions de cette nouvelle instance sont :

- Etudier les perspectives budgétaires à horizon 2029 (budget principal et budgets annexes)
- Analyser les différentes marges de manœuvres pour l'avenir en dépenses et en recettes, proposer des objectifs budgétaires et un cadrage à horizon 2029 ainsi que les mesures à prendre en fonctionnement et en investissement pour y parvenir,
- Réfléchir à une évolution du Pacte Financier et Fiscal et plus globalement des relations financières entre les communes et SAM (notamment les mutualisations)
- Suivre l'exécution budgétaire en vérifiant que le cadrage est bien respecté, en particulier sur les frais de personnel (suivi des départs et des recrutements), les charges à caractère général et les investissements (suivi de la réalisation de la PPI).

Cette commission rend compte au bureau communautaire et à la conférence des maires en proposant des arbitrages.

Elle s'est réunie 5 fois en 2024 : le 10 juin, le 26 juin, le 17 juillet, le 11 septembre 2024, le 12 novembre. Elle a travaillé sur la stratégie financière de l'agglomération, les orientations qui pourraient être retenues et les alternatives à trancher.

Elle a rendu compte en conférence des maires le 20 septembre 2024 et rendra compte en bureau communautaire le 26 novembre 2024, qui sera l'occasion de poser les bases des orientations budgétaires pour l'avenir.

Ce travail sera le socle qui permettra de réviser le Pacte Financier et Fiscal de SAM au prochain mandat (le dernier ayant été adopté au Conseil communautaire du 2 décembre 2021).

## II. ACTIONS ENTREPRISES SUR LES AUTRES OBSERVATIONS DU RAPPORT

### 1. Observation de la CRC : Préparer et accompagner les entreprises du territoire à la transition climatique.

SAM continue à avoir recours à des dispositifs déjà en place permettant d'accompagner les entreprises en ce sens : appui aux usages de mobilité douce ou alternative dans les entreprises, régime d'aide à l'immobilier incitatif aux efforts de maîtrise des dépenses énergétiques...

SAM recourt également à ses structures et outils existants pour accompagner les entreprises dans la recherche de solutions permettant l'adaptation et la transition : le Blue Thau Lab du SMTB notamment, mais également la pépinière d'entreprises FLEX qui développe un programme d'information et de formation à l'ensemble des entreprises du territoire avec notamment des interventions en lien avec les notions de transition, qu'elles soient climatique, écologique ou sociale. Ces interventions en format conférence ou workshop portent sur la gestion des déchets, les pratiques de réemploi, l'économie circulaire, la maîtrise des consommations d'énergie ou d'eau, les bonnes pratiques de mobilité...

Dans le même temps, SAM développe un processus de verdissement de la commande publique en faisant en sorte que les considérations environnementales se retrouvent à la fois dans les spécifications techniques, dans les conditions d'exécution et dans les critères de sélection des offres. A ce titre l'agglomération a adopté au conseil communautaire du 26 septembre 2024, son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Economiquement Responsables (**SPASER**), concrétisation d'une démarche lancée depuis plusieurs années.

Cette démarche SPASER a été présentée et expliquée aux entreprises locales à l'occasion d'un forum de la commande publique organisé par SAM le 17 mai 2024, en vue de les inciter à s'inscrire pleinement dans ce processus.

A noter également, qu'en 2024, SAM s'est lancée, avec le soutien de l'ADEME, dans une démarche de **budget climat** qui devrait se concrétiser à l'occasion du budget 2025.

### 2. Observation de la CRC : Faire de la communication sur la recomposition spatiale une priorité de SAM.

SAM a engagé, dans le cadre du PPA, une démarche de concertation importante : 5 réunions publiques, qui sont maintenant suivies d'ateliers citoyens et co-construction de la stratégie de recomposition. La communication menée par SAM sur ce sujet relaie ce processus de concertation et invite à y participer. Plus généralement, SAM conduit des actions de communication classiques en invitant la presse locale ou au-delà à prendre connaissance de la démarche dans laquelle elle est engagée. Une visite de l'AJIBAT (association des journalistes de l'habitat et de la ville) a par exemple été organisée le 8 novembre 2024 pour présenter les enjeux territoriaux de la recomposition et l'action PPA conduite sur le territoire.

**3. Observation de la CRC : Mettre en place une coordination renouvelée avec 3M dans la perspective de la recomposition spatiale, notamment pour gérer la pression foncière.**

SAM participe, comme tous les EPCI limitrophes à la métropole de Montpellier, à la démarche « projet de territoire » conduite à l'échelle du grand périmètre d'influence métropolitaine. Cette démarche consiste dans un premier temps en un partage de diagnostic, et va être suivie d'actions soit territorialisées (études sur les franges, limites, connexions entre EPCI) soit d'action thématiques qui porteront notamment sur les questions foncières (identification des potentiels, anticipation, maîtrise...).

**4. Observation de la CRC : Inciter à entrer dans la liste du décret d'avril 2022 pour bénéficier d'outils spécifiques pour gérer la recomposition spatiale (droit préemption renforcé, bail réel d'adaptation à l'érosion côtière, réserves foncières, dérogations à la loi littoral...).**

Pour rappel, les communes du territoire ont bien pris la décision d'intégrer la liste de ce décret. Et une délibération du conseil communautaire a été adoptée en ce sens le 6 avril 2023.

A ce jour, deux communes littorales (Sète et Frontignan) sont bien entrées sur le décret liste d'avril 2022.

**5. Observation de la CRC sur les coûts et le financement des actions et opérations à engager face au risque littoral**

En ce qui concerne le coût d'entretien élevé des atténuateurs de houle (lesquels ont donné entière satisfaction quant à leur efficacité dans la lutte contre l'érosion du trait de côte), SAM envisage aujourd'hui de faire appel à l'intelligence artificielle. En effet, toutes les dégradations sur les géotubes sont aujourd'hui la résultante d'une navigation en zone interdite (arrêté du Préfet Maritime existant et balisage en place) au-delà de la bande des 300 mètres (donc en dehors de la compétence du Maire de la Commune de Sète).

Les services envisagent l'installation d'un radar permettant de contrôler toute navigation dans la zone d'exclusion, couplé à une caméra de très haute définition et d'un logiciel d'IA (avec exploitation des données de houle, de surcote marine ...Etc.) en capacité d'identifier très rapidement les navires susceptibles d'occasionner des dégâts sur les atténuateurs de houles.

Après détection, soit la gendarmerie maritime interviendrait sur site afin de contrôler le pilote du navire en question, soit SAM dépêcherait une équipe d'intervention avec plongeurs pour réparer immédiatement le géotextile déchiré et éviter ainsi le remplacement complet d'un géotube.

**6. Observation de la CRC sur les compléments à l'annexe budgétaire dédiée aux concours à des tiers, pour améliorer la transparence de la politique de SAM aux associations**

Comme indiqué dans notre réponse au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, l'agglomération a anticipé cette recommandation dans le cadre de la préparation budgétaire 2023. Ainsi, dès le BP 2023 de SAM, l'annexe dédiée aux concours à des tiers a été renseignée.



## **7. Observation de la CRC sur l'apurement des recettes et la fiabilisation de la procédure d'émission des titres et mandats**

En application de l'observation de la Chambre en matière d'apurement des recettes, le Service de Gestion Comptable de la DGFIP envoie, tous les mois, à SAM la liste des recettes à régulariser retracée dans ces comptes d'attentes.

Le service des finances de SAM peut ainsi apurer au fil de l'eau ces comptes en lien avec les services opérationnels de l'agglomération en obtenant les pièces justificatives.

## **8. Observation de la CRC sur la refacturation des mutualisations**

Concernant la mutualisation des services, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes recommandait qu'elle soit davantage supportée par les communes membres et que le coût des services mutualisés ne soit plus opéré au détriment de l'agglomération même si la Chambre se félicitait de nouvelles modalités de calcul moins défavorables à l'agglomération que dans le système précédent.

Pour faire suite à l'observation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, une étude a été menée au 2<sup>ème</sup> semestre 2023, pour mesurer les apports de la mutualisation pour les communes concernées (notamment en économies de personnel et en qualité de service) et proposer des possibilités d'évolution en termes de refacturation.

Plus précisément, les objectifs de l'étude ont été les suivants :

- Intégrer à la facturation aux communes certains coûts de structure, en particulier les coûts de loyer pour les services mutualisés hébergés sur le site de SAM.
- Estimer les dépenses réellement à la charge de SAM pour chaque service mutualisé et par commune, et simuler les gains de la mutualisation.
- Rééquilibrer la facturation concernant le service des ADS, qui représente à l'heure actuelle moins du tiers du coût réel supporté par SAM :

L'étude a permis de montrer que, avec le mode de facturation actuellement appliqué, le reste à charge pour SAM était d'environ 1M€.

Cela a amené à élaborer des propositions d'évolutions tarifaires permettant de réduire de 250K€ environ le reste à charge pour SAM (dont la moitié à supporter par la Ville de Sète et la moitié par les 13 autres communes).

Cette étude et ces propositions ont été présentées en Bureau communautaire spécial budget le 30 novembre 2023, en conférence des directeurs généraux de services de l'agglomération le 8 décembre 2023 et en Commission ressources et coopération le 13 mars 2024.

Suite à cela, il n'a pas été décidé de mettre en place, dans l'immédiat, une évolution de la facturation. Mais fort du constat qui a été dressé, les échanges reprendront sur le sujet à l'occasion des orientations qui seront retenues pour le prochain mandat dans un cadre plus global incluant notamment les réflexions sur le future Pacte Financier et Fiscal.